

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 30 (1936)

Artikel: Les tentatives de la Réforme à Porrentruy, au XVI^e siècle
Autor: Folletête, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les tentatives de la Réforme à Porrentruy, au XVI^{me} siècle.

Par EUGÈNE FOLLETÊTE.

La Réforme avait conquis Bâle et Berne ; elle avait chassé l'évêque et le chapitre de leur résidence séculaire. Elle avait envahi depuis Bâle tout le territoire adjacent du Birseck et du bailliage de Zwingen ; de Bièvre, elle s'était étendue à l'Erguel, à Tavannes, malgré l'autorité de Bellelay, collateur de cette paroisse, à Moutier, malgré celle de son chapitre. Elle avait pris solidement pied à Montbéliard et sur son territoire, grâce au comte Ulrich de Wurtemberg.

Menacé ainsi au sud, à l'est et à l'ouest par la marche en avant de la nouvelle religion, Porrentruy ne serait-il pas aussi entraîné dans le mouvement ? La situation semblait d'ailleurs favorable aux entreprises des novateurs. Le monde était en travail et les idées d'indépendance et de rénovation dans tous les domaines fermentaient dans la société, et si elles ne parvenaient pas à trouver leur issue naturelle, elles risquaient de faire tout éclater.

D'autre part, le prestige de l'évêque chassé de Bâle avait pâli et son autorité était diminuée de toutes les difficultés financières et politiques, qui accablaient son administration. L'archevêque de Besançon, chef suprême de la paroisse, était loin et son action souvent inefficace.

Il ne faut dès lors pas s'étonner si des tentatives de pénétration furent faites et menacèrent, à plusieurs reprises, l'unité de la foi dans la petite cité. Placé cependant sous la double juridiction temporelle et spirituelle de deux princes de l'Eglise, le prince-évêque de Bâle et l'archevêque de Besançon, Porrentruy se trouverait mieux pourvu de moyens efficaces pour défendre sa foi. Les archevêques de Besançon furent pour le protestantisme « de terribles adversaires, car les prélats, qui en occupèrent le siège à cette époque difficile, furent tous distingués par leur zèle pour la vraie foi, par leurs talents, par la noblesse de leur haute extraction et les dignités de l'Eglise et de l'Etat dont

ils furent honorés ; quatre d'entre eux furent élevés au cardinalat »¹. On verra plus loin la ferme vigilance des évêques de Bâle ; l'action puissante de Christophe de Blarer surtout est connue de tous. Mais on ne saurait méconnaître sans injustice, dans la conservation de la foi à notre cité, l'influence du petit peuple, dont la fidélité racheta les défaillances de ses autorités.

Après cet exposé d'ensemble, il nous faut maintenant entrer dans le récit détaillé des diverses tentatives de la Réforme.

Dès avant l'arrivée de Guillaume Farel, les idées nouvelles avaient déjà quelques partisans dans la ville ; et le moyen le plus efficace pour les combattre parut être la prédication de la parole de Dieu par quelque bon orateur étranger. En 1532, un carme de Besançon, le P. Etienne Oudat, prêcha le carême à Porrentruy et sa parole contribua à fortifier la foi chez ses auditeurs. Dix ans plus tard, le chapitre de St-Michel ajouta à la persuasion des sermons un argument matériel de nature à rallier tous les suffrages : il ouvrit ses greniers et fit une distribution de blé à vil prix au peuple, « le conjurant de rester fidèle à la foi de ses pères »².

Jusqu'ici, il n'y a eu que des infiltrations souterraines de la nouvelle doctrine. Avec Guillaume Farel, le fougueux réformateur dauphinois, commencent les attaques directes, qui éveilleront d'autre part des protestations, de salutaires réactions même sous forme d'interventions diplomatiques.

Guillaume Farel vint quatre fois à Porrentruy ; il y agit du reste avec plus de circonspection qu'ailleurs, se sentant sur un terrain moins solide et sous les yeux mêmes de l'évêque de Bâle.

La première fois, ce fut en 1551 ; il avait appris, dit Vuillemin³, que « les bourgeois de cette ville soupiraient tout bas après les libertés nouvelles. Le bourgmestre l'accueillit à sa table ; mais son appui n'empêcha pas que, le lendemain, le prêcheur ne fût réduit à fuir devant la puissance épiscopale ».

Farel, non découragé par cet échec, crut l'occasion plus favorable à la mort de Philippe de Gundelsheim, décédé au commencement d'octobre 1553. Il se présenta alors de nouveau à Porrentruy, au commencement de l'année suivante, et, cette fois, il s'était fait accom-

¹ *Richard*, Histoire des diocèses de Besançon et de St-Claude. Besançon, Librairie ecclésiastique de Cornu, 1851, t. II, p. 172.

² *Vautrey*, Notices historiques... Porrentruy, t. IV, p. 62.

³ *Vuillemin*, Hist. de la Confédération suisse, t. XII, p. 37.

pagner de deux pasteurs, de Blaurer, de Bienne, et de Beynon, de Serrières. Le réformateur savait pouvoir compter sur l'appui d'un parti puissant, non peut-être par le nombre, mais par le prestige de l'autorité. Avec le bourgmestre, plusieurs conseillers étaient favorables à la nouvelle doctrine ; pour des raisons religieuses ou politiques ? nous ne savons. Mais le peuple ne manifesta pas à l'apôtre de la Réforme une complaisance aussi bienveillante et il protesta contre ces prêches. Plainte fut adressée à l'archevêque de Besançon, Claude de la Baume. Celui-ci, à son tour, porta plainte devant le gouverneur de la province, de Vergy et devant le parlement de Dôle contre les entreprises des réformateurs dans son diocèse. Le gouverneur et le parlement de Bourgogne demandèrent des explications à Berne, qui patronnait ces entreprises et lui firent entendre une énergique protestation. Calmée dans son zèle de prosélyte, Berne abandonna Farel à son sort et, celui-ci, privé de ce secours efficace, se retira pour un temps. L'archevêque de Besançon n'avait pas, d'ailleurs, voulu laisser libre champ au réformateur. Il envoya tout de suite, à Porrentruy, un prédicateur de choix, dominicain du couvent des Jacobins de Besançon, avec deux délégués chargés de s'opposer à la propagande réformée. Ils arrivèrent à Porrentruy, la veille des Rameaux (18 mars 1554) et forcèrent Farel à abandonner la partie.

Il revint trois ans plus tard, 1557, demandant « un lieu pour prêcher l'Evangile ». Mais, à la nouvelle de son arrivée, l'évêque assembla au château les conseils de la ville et le lieu pour prêcher lui fut refusé et la ville interdite. « Les dits prédicants, dit le journal des dépenses de la ville, arrivèrent le mercredi et demeurèrent jusque le dimanche, pour besoingner avec la grâce de monsieur et messires des conseils et fut conseil que l'on devait payer leurs dépens pour ce, 4 livres, 19 sols.¹ » Ce n'était pas payer trop cher la conservation de l'antique foi catholique. Enfin, Farel revint une dernière fois, deux mois plus tard, le 21 juin ; mais sans plus de succès. Richard, l'historien du diocèse de Besançon, mentionne l'envoi à Porrentruy, en 1556, des chanoines Fr. de Grammont, de Diesbach et Farod².

Les menées de Farel n'étaient pas sans inquiéter d'autres milieux que la ville et la cour de Porrentruy ; elles furent aussi l'objet de discussions à la diète de Baden, le 5 avril 1557. L'avoyer Graf, de Soleure, y annonça que, le lundi précédent, était arrivé à Soleure le chambellan

¹ *Vautrey*, Notices historiques, t. III, p. 632.

² Histoire des diocèses de Besançon... t. II, p. 233, note 3.

de la cour de Porrentruy, Sébastien de Landenberg, et qu'il avait raconté comment on travaillait de toute manière à exciter le peuple à abandonner l'ancienne foi et que l'évêque demandait aux sept cantons catholiques d'agir auprès des cantons protestants, de le laisser jouir sans restriction de son autorité sur son propre territoire.

« Parce que les cantons catholiques ont grand intérêt à ce que la nouvelle doctrine ne prenne point racine dans cette région, et pour donner à l'évêque de Bâle une réponse favorable, on décide de se réunir à Lucerne, le 20 avril. On examinera, en cette séance, si on décidera d'arrêter l'excitateur principal, Farel, qui répand partout son poison, et lui fera rendre compte de ses blasphèmes.¹ »

Cependant, l'audace des réformés ne faisait que croître. Une lettre du 21 octobre 1564 à l'archevêque de Besançon lui dénonçait la conduite d'un sieur Didier Belleneys, « qui discutait de la prédestination, branlait la tête au sermon contre le curé ; lui et sa famille n'alliaient pas à l'église comme les autres ; ses filles restaient sur les portes pour se moquer de ceux qui y allaient ; il charroyait tous les dimanches pour son négoce ». L'archevêque recourt encore à l'instruction religieuse pour remédier au mal et envoya un religieux jacobin prêcher le carême à Porrentruy, tradition qui se maintint durant de longues années.

La mort du prince-évêque Melchior de Lichtenfels (mai 1575) fut l'occasion d'une nouvelle offensive en faveur de l'introduction de la Réforme à Porrentruy, offensive menée par plusieurs membres du conseil et forte de la complicité de Montbéliard et de Bâle. L'inspirateur de ce mouvement était un certain Jean Docourt, licencié, ancien secrétaire de la ville, gagné à la Réforme, et qui, pour cette raison, avait dû quitter Porrentruy et s'était retiré à Audincourt. A la fin de mai 1575, des conciliaires ont lieu chez lui avec Nicolas Rossel le vieux, lieutenant, de Porrentruy, et les gens de Montbéliard. Sur le conseil du comte de Montbéliard, il est décidé de s'adresser à la ville de Bâle³.

Mais, à Porrentruy, les représentants du prince-évêque, inquiets, informent l'archevêque de Besançon « qu'une grande partie des conseillers et beaucoup de citoyens adhèrent à cette conjuration... Si l'on veut éviter la ruine de la religion catholique dans cette ville, il faut que l'archevêque agisse sans retard » (29 mai 1575).

¹ Diètes de la Confédération (Abschiede) B. IV. Abtheilg. 2. p. 32.

² Vautrey, Notices historiques... t. III, p. 67.

³ Vautrey, Notices historiques t. III, p. 75 et suiv.

Le 7 juin, le lieutenant du prince appela « au château les trois maîtres-bourgeois et plusieurs autres personnes pour leur demander s'ils avaient tenu compte de la dernière admonestation... Le maître-bourgeois déclara qu'après la mort du prince, les conseillers, à la majorité des suffrages, avaient décidé de changer l'état de choses existant et de consulter les villes voisines. Quelques conseillers et plusieurs hommes de bien ont par contre déclaré ouvertement qu'ils restaient attachés à la religion catholique. Le lieutenant les a tous vivement engagés à tenir le serment qu'ils avaient fait au chapitre de Bâle, à la mort de l'évêque, et de suspendre toute décision en matière religieuse ou autre jusqu'à la nomination du nouveau prince. En attendant, on prie l'archevêque de Besançon d'envoyer tout de suite à Porrentruy quelques théologiens, hommes bons et doctes, pour prêcher, raffermir les croyances ébranlées et ramener à la vérité les esprits égarés ».

La mesure proposée par le lieutenant du prince ne faisait qu'ajourner la difficulté ; celle-ci reparut dans toute son acuité de suite après l'élection du nouveau prince-évêque (22 juin 1575). Aussitôt après sa nomination, les partisans de la Réforme lui présentèrent une supplique dans laquelle ils demandaient le libre exercice de la nouvelle religion. Mais le prince-évêque s'appelait Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, homme d'intelligence, de décision, d'énergie, celui à qui l'histoire a décerné le titre de restaurateur du diocèse. Le nonce Portia, qui fit à Porrentruy, fin janvier 1576, un séjour de trois jours, écrit au cardinal de Côme, sur le nouvel évêque : « e un signore di rare qualità, e ha pensieri degni di tanta vocazione, e farà riuscita grande se sarà aiutato.¹ » (Lettre du 2 février 1576.) Christophe de Blarer fit une réponse dilatoire et les renvoya à patience ; réponse qui n'apaisa pas ces esprits en quête de nouveauté ; ils continuèrent leurs conciliabules. Le 8 juillet, on trouve Nicolas Rossel, Nicolas Vernier et Henri Farine en conférence, à Bure, avec Jean Docourt. A Porrentruy, c'est le ministre Hélias Philippin, de Neuchâtel, qui vient prêcher « la pure et sincère Evangille » sachant répondre par là aux vœux du conseil. On signale également en 1576 et 1577 plusieurs visites à Porrentruy de Jean Chardon, pasteur à St-Imier, qui est reçu officiellement à l'hôtel de ville ; mais, plus occupé de littérature que de religion, il ne paraît pas avoir exercé une grande influence.

¹ *Steffens et Reinhardt*, Nuntiaturberichte, t. I, p. 83.

C'est sans doute aux prêches du pasteur Philippin, de Neuchâtel, que se rapporte l'épisode du serrurier Jollat. Nous en empruntons le récit au P. Voiard¹.

« Il y en eut un (ministre protestant) qui eut l'audace de déclamer contre la vraie foi publiquement, sur la pierre du poisson, près de la maison de ville à Porrentruy, ce qui aurait pu occasionner de fâcheuses suites, si un bourgeois irrité de le voir se déchaîner contre nos dogmes sacrés, n'eût eu la hardiesse de fendre la presse, de s'en saisir, et après lui avoir appliqué un soufflet, il le jeta en bas la pierre, ce qui en sauva plusieurs, qui avaient beaucoup goûté ces nouveaux sentiments. Ce brave homme, dont le nom devrait être écrit en lettres d'or sur le marbre et imprimé dans le cœur de chaque citoyen, était, à ce qu'on dit, un Jollat. »

Cependant, les erreurs de l'hérésie continuaient leur cheminement secret dans les âmes. Le 3 juin 1577, l'archevêque de Besançon mandait au maître-bourgeois de Porrentruy que « trois hommes de sa ville ont été au jour de Pentecôte prendre la communion (protestante) à Villars-sous-Blamont et se sont entretenus avec le prédicant, et qu'il les doit punir, sinon l'archevêque le fera et veiller à ce que ce mal ne se dilate pas davantage ».

De son côté, le nonce Bonhomini, évêque de Verceil, stimule le zèle de Christophe de Blarer. En septembre 1579, il est, durant cinq jours, l'hôte du château de Porrentruy, et, dans une lettre à saint Charles Borromée, il exprime l'espoir qu'il « ne se passera pas six mois que chacun ne soit astreint à vivre catholiquement ou à quitter ces lieux ; mais il faut auparavant consolider la ligue avec les cantons catholiques »².

Christophe de Blarer se rendait compte que, après de si longues tergiversations, des mesures énergiques devenaient nécessaires et, encouragé par le nonce, il songeait à rétablir la situation. Mais il fallait procéder avec prudence et s'assurer, en toute hypothèse, un appui diplomatique. L'œuvre de restauration politique et religieuse, qu'il s'était donnée pour tâche, ne pouvait aboutir à aucun résultat sérieux et définitif s'il n'était soutenu et, au besoin, défendu par de puissants alliés ; et de même que les villes protestantes patronnaient les entre-

¹ *P. Voiard*, Abrégé de l'histoire des évêques de Bâle. Manuscrit à la Bibliothèque de l'école cantonale de Porrentruy, p. 378-79.

² Nuntiaturberichte, t. I, p. 537.

prises des prédicants et favorisaient ouvertement l'introduction de la Réforme sur territoire étranger, ainsi l'évêque de Bâle devait-il pouvoir compter sur l'aide efficace des cantons catholiques pour rétablir son autorité spirituelle dans ses propres Etats.

Il entra donc en négociations avec les sept cantons catholiques, de Lucerne, de Schwyz, d'Unterwald, de Zoug, de Fribourg et Soleure, et le 28 septembre 1579, un traité d'alliance en 14 points était signé à Lucerne entre les deux parties. Nous en citons ici le passage qui se rapporte plus directement à notre sujet : « ...Si les parties contractantes ou quelques-unes d'entre elles étaient opprimées ou violentées en matière de religion, ou si leurs sujets se révoltaient contre leur autorité et refusaient obéissance, elles doivent se prêter mutuel appui et secours selon leur pouvoir, et ramener les insoumis à l'obéissance due. Et parce qu'il y a quelques années, et récemment encore, les sujets de l'évêque Jacques-Christophe autorisèrent les prédicants de la nouvelle religion à s'introduire dans les villes et la campagne, et leur assurèrent protection et aide pour leur doctrine séductrice, nous, cantons catholiques, devons soutenir Sa Grâce princière et ses sujets dans l'ancienne et vraie religion catholique contre toute entreprise de ce genre et maintenir dans celle-ci les sujets qui n'ont pas encore failli, afin qu'ils demeurent et persévèrent dans la même vieille religion catholique, et les assister par des moyens appropriés, afin qu'avec le temps, autant que possible, ceux qui ont fait défection soient ramenés à la droite, ancienne et chrétienne obéissance. — On doit cependant comprendre ce secours de telle manière que, avant d'en venir à la force et à la violence, on devra avoir recours à tous les moyens de conciliation et de persuasion.¹ »

L'alliance, conclue à Lucerne, fut solennellement promulguée à Porrentruy, le 11 janvier 1580, en présence du prince-évêque et d'une députation des sept cantons. Christophe de Blarer reçut magnifiquement les ambassadeurs. Deux mille hommes avaient été levés en leur honneur. Le dimanche 11 janvier eut lieu un office solennel à Saint-Pierre ; puis lecture fut donnée par le chancelier, Dr Jean Rebstock, du pacte d'alliance ; les délégués des cantons y apposèrent leurs signatures et la cérémonie se termina par le chant d'un *Te Deum* solennel. Les fêtes se poursuivirent encore durant plusieurs jours et le prince-évêque combla ses hôtes des témoignages les plus évidents de sa sym-

¹ Diètes de la Confédération. (Abschiede.) B. IV. p. 1570.

pathie. L'importance politique de cette alliance pour la destinée future de notre pays n'échappa point aux contemporains du prince de Blarer ; témoin la réflexion qu'un bourgeois de Delémont, Petermann Cuenin, inscrit dans ses *Mémoires* : « Notre prince devient suisse et ses sujets aussi ; et devant, nous étions landsknecht. »

De nouveau à Porrentruy, en septembre 1580, Bonhomini fait, avec l'agrément de l'archevêque de Besançon, la visite canonique du clergé de la ville. Il apprend du curé qu'il y a dans la paroisse plus de cinquante hérétiques. Aussitôt, il en cita trois des plus considérables à comparaître devant lui ainsi que les magistrats de la ville et leur fit des remontrances empreintes de mansuétude. L'un des trois citoyens prévenus se déclara tout de suite disposé à vivre désormais en catholique, et exprima ses regrets de sa conduite passée. Le second allait suivre cet exemple, quand il en fut retenu par le troisième, qui était son gendre, et tous deux demandèrent le terme d'un mois pour réfléchir. De son côté, le prince-évêque ne voulait point prendre de mesures définitives avant d'avoir prévenu ses alliés, les cantons catholiques, et il priait avec instance le nonce de ne pas prononcer tout de suite la sentence d'excommunication. Cédant à ces raisons, le nonce accorda aux deux prévenus un terme de trois semaines¹. Cette affaire lui tient tant à cœur qu'il écrit encore, quelques jours plus tard, de Kreuzlingen, à l'évêque de Bâle ; informé de Lucerne que ce canton ne voit pas de difficulté à ce que l'évêque procède contre les hérétiques, il presse l'évêque de prononcer, à l'échéance du terme accordé, l'excommunication contre les deux rénitents, d'instruire le procès des autres hérétiques de Porrentruy et de prononcer contre eux la peine de l'exil, s'ils ne veulent pas revenir à la religion catholique. Au cas cependant où, par prudence politique, il répugnerait à l'évêque de Bâle de procéder personnellement en cette affaire, il pourrait la remettre entre les mains de Pierre Morel, chanoine de Salins, — et le nonce expédie en même temps à ce dernier les lettres de pouvoirs — qui prononcera la sentence ecclésiastique et Christophe de Blarer n'aura qu'à prêter l'appui du bras séculier pour son exécution².

Cependant, les protestants de Porrentruy cherchaient aide et conseil auprès de leurs coreligionnaires de la Suisse. Deux citoyens

¹ Lettre au cardinal de Côme, du 22 septembre 1580. Nuntiaturberichte, t. II, p. 373.

² Ibid. Lettre à l'évêque de Bâle, du 29 sept. 1580, p. 400.

de la ville, Werneur Villemin et Nicolas Rossé, ou Rossel, ceux-là mêmes qui avaient été admonestés par le nonce et dont le sort était en jeu, se rendirent à Bâle pour implorer protection de la puissante cité. Bâle consulte Zurich, Berne et Schaffhouse. Quand, au bout de quinze jours, les deux citoyens se présentèrent à Bâle pour recevoir le conseil et l'aide attendus, on se contenta de leur remettre le texte d'une supplique à l'adresse du prince-évêque, qu'ils devaient faire signer par le conseil et la commune de Porrentruy. Mais le conseil refusa de signer et la commune de présenter la supplique. Le prince a pu cependant s'en procurer une copie, qu'il communique à l'avoyer Pfyffer, de Lucerne¹.

Bien que privés de secours efficace, Werneur Villemin et Nicolas Rossé persévérent dans la profession de la doctrine protestante. La sentence d'excommunication fut fulminée, bientôt suivie de celle de l'exil, prononcée par l'autorité temporelle. Cela se passait au mois d'octobre 1580.

Ces événements éveillèrent un écho retentissant dans l'opinion protestante. L'alliance de l'évêque de Bâle avec les cantons catholiques avait déjà fait, de la part des cantons protestants, à la diète de Baden, au printemps, l'objet d'étonnement et de demande d'explications, où l'on sentait percer l'inquiétude et le mécontentement. La Conférence des IV Etats évangéliques, tenue à Aarau le 5 décembre 1580, s'occupa des événements de Porrentruy et décida d'envoyer une ambassade à l'évêque de Bâle. Bien plus, le nonce lui-même, en se rendant à Fribourg, eut à subir, à Berne, le 10 décembre 1580, les reproches de l'avoyer de Mülinen et du Conseil, reproches dont il se justifia d'ailleurs, et il fut l'objet d'une manifestation hostile de la part du peuple.

La députation désignée à Aarau avait pour but de prévenir « l'extension de ces mesures de rigueur (prises par l'évêque de Bâle) aux autres sujets de l'Evêché, qui jouissent de la combourgeoisie de Bâle et de Berne et de rassurer les gens de Porrentruy et leur promettre qu'ils ne seront pas inquiétés par cette inquisition ».

Le protocole de la conférence résume en ces termes les instructions précises données aux députés² : « Après avoir présenté leurs hommages à Christophe de Blarer, les députés devront attirer son attention sur

¹ Ibid. Lettre de l'évêque de Bâle, du 18 décembre 1580.

² Abschiede B. IV. 2. Abteilung, p. 728.

les considérations suivantes : l'évêque ne devrait pas troubler la paix, dont ses sujets ont joui sous ses prédécesseurs, ni prêter l'oreille aux injonctions du nonce, qui ne connaît pas les us et coutumes de notre pays, et le pousse à prendre des mesures qui rappellent l'inquisition espagnole.

« Il aboutira ainsi à provoquer des troubles parmi ses sujets. Qu'il considère plutôt les exemples des pays voisins ; ils lui donneront une leçon de modération : l'empereur Charles-Quint n'a pas traité les questions religieuses selon son sentiment personnel, et les rois de France et d'Espagne n'ont pas obtenu grand résultat en ce domaine, malgré le sang qu'ils ont versé. Enfin, la coexistence de deux religions dans un Etat n'est pas chose nouvelle : partout les juifs et les chrétiens sont mélangés, même à Rome ; pour éviter de plus grands maux, la Bohême a toléré les Hussites ; plusieurs cantons suisses pratiquent la même tolérance. Enfin, l'évêque de Bâle devrait estimer l'amitié des 4 cantons évangéliques plus haut que celle de prélats étrangers. » (Le nonce.)

Plaidoyer qui, en dépit de certaines réticences et de son exposé tendancieux, ne manquait pas d'habileté. La délégation évangélique arriva à Porrentruy le 20 décembre. L'évêque écouta les députés avec attention, mais, évitant avec soin de s'engager, il répondit qu'il examinerait à tête reposée l'objet de leur requête et leur donnerait plus tard une réponse écrite. Il se ménageait ainsi le temps de consulter ses alliés. Ceux-ci en délibérèrent en effet dans une conférence, tenue à Lucerne, le 10 janvier 1581¹ ; ils se déclarèrent très satisfaits de la sage réponse de l'évêque à la députation évangélique, lui conseillèrent de s'en tenir là. Mais si les Etats évangéliques insistent pour obtenir une réponse, l'évêque pourrait alors leur dire que, en cette matière, il ne lui est pas permis d'agir sans l'avis et la volonté du Pape et de l'empereur, et que, quand il aura reçu ces avis, il leur en fera part. En attendant, qu'il leur réponde comme aux gens de Bienne et qu'il communique à ses alliés cette réponse.

Cependant, la députation évangélique n'avait pas passé inaperçue à Porrentruy et son principal résultat avait été d'encourager dans leurs idées les partisans de la Réforme. Désormais, ils se sentaient soutenus, et se flattaienr d'une sorte d'impunité et espéraient la reconnaissance de fait de leur situation. De nouvelles défections s'ajoutaient

¹ Abschiede. Ibid.

aux anciennes, si bien que Christophe de Blarer pouvait écrire, le 1^{er} mars 1581, à l'archevêque de Besançon : « La grande partie des habitants de Porrentruy a rejeté le catholicisme pour embrasser l'hérésie. » A ce cri de détresse, le cardinal répondit en envoyant un prédicateur distingué, le chanoine Moreau, du chapitre de Salins. Le mal était toutefois plus étendu en surface qu'en profondeur ; prédications, exhortations, exercices de piété eurent un succès qui dépassa les plus belles espérances ; la réception des sacrements atteignit un niveau très réjouissant, et l'évêque envoyait à Besançon, le 8 avril, quelques jours après Pâques, un message plein de joie : « Les habitants de Porrentruy, à peu d'exceptions près, sont revenus à de meilleurs sentiments et ont rempli leur devoir pascal.¹ »

Le moment parut venu au prince-évêque de frapper un grand coup et de mettre fin aux entreprises de la Réforme : conformément au droit public en usage à cette époque, en vertu duquel les sujets devaient avoir la religion de leur souverain, il intima un terme de trois mois aux réformés pour quitter la ville ; de ce nombre était le maître-bourgeois Rossel, qui se retira avec quelques concitoyens à Montbéliard. Ainsi se terminèrent les tentatives de la Réforme, qui, pendant cinquante ans, avait essayé de forcer la porte de la petite cité épiscopale : Porrentruy resta, au milieu de tant de régions arrachées à l'Eglise, fidèle à la foi catholique et ce sera toujours, à travers les siècles, un signe distinctif de sa physionomie et le plus beau fleuron de sa couronne.

La fondation du collège des Jésuites, en 1591, n'est pas étrangère, dans la pensée de Christophe de Blarer, au plan de restauration et de conservation de la foi catholique. C'est dans le même but qu'à sa requête, l'archevêque de Besançon confia aux Pères Jésuites, en 1591, le ministère de la prédication à l'église Saint-Pierre, tous les dimanches et fêtes. Ils exercèrent ce ministère jusqu'à la prise de la ville par les Français, durant la guerre de Trente Ans, et le reprirent ensuite et le gardèrent jusqu'à la suppression de l'Ordre (1773), malgré quelques contestations de la part du curé de Porrentruy, en 1650.

Notre récit ne serait pas complet si nous ne mentionnions, à côté des faits religieux et politiques cités plus haut, l'influence si profonde du Concile œcuménique de Trente pour la conservation de la foi et la restauration de la discipline ecclésiastique. Les décrets de ce concile

¹ Nuntiaturberichte, t. III. Lettres du 1^{er} mars et du 8 avril 1581.

furent promulgués solennellement dans le concile provincial de Besançon, convoqué et présidé par Claude de La Baume, archevêque de Besançon¹, le 25 octobre 1571, concile auquel assista l'évêque de Bâle, en qualité de suffragant. Cette promulgation se répéta dans toutes les paroisses du diocèse, sauf celles du comté de Montbéliard et des seigneuries d'Héricourt, de Blamont, Clémont, du Chatelot, Etobon et Goumois, qui, à cette époque, étaient aux mains des protestants. Ainsi, les décrets de Trente furent connus et mis en vigueur à Porrentruy, dix ans avant de l'être, par le synode de Delémont (1581), dans le reste de la Principauté de l'Evêque de Bâle.

¹ *Richard*, Hist. des diocèses de Besançon et de St-Claude. T. II, p. 229.

